Marennes HIERS-BROUAGE
Mairie de Marennes Hiers-Brouage
6 rue du Maréchal Foch
B.P. 37
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 25 55
Fax
www.marennes.fr

Monsieur Stéphane RICHARD
PDG de la société Orange
78 rue Olivier de Serres
75015 Paris

N/REF. : MV / DR / 2019 –
Courriel : secretariat.maire@marennes.fr

Objet : Demande d'occupation du domaine public

Marennes-Hiers-Brouage, le

Monsieur le Président,

Dans quelques mois les foyers de Marennes-Hiers-Brouage pourront bénéficier du «Très haut débit » acheminé par la fibre et auront à choisir un opérateur. C'est pour effectuer cette démarche commerciale que vous sollicitez une autorisation d'occupation du domaine public afin d'installer un « Orange Truck ».

L'aspect commercial de votre démarche me semble tout à fait normal.

Ce qui l'est beaucoup moins c'est le manque de respect dont votre société, comme d'autres, fait preuve envers les habitants de la commune et envers la loi en nourrissant volontairement des agressions contre notre langue commune.

Années après années, l'utilisation de mots incompris de la plupart d'entre nous, colonise votre communication. Aujourd'hui il s'agit d'un Orange Truck, le mois dernier à la Poste nous avons vu fleurir des offres pour « Ma french bank » alors même qu'Enedis déploie des compteurs « Linky » croyant probablement avoir trouvé un nom «tellement moderne» du simple fait qu'il s'agit d'un jeu de mots en anglais, au demeurant assez pauvre.

Ceci est d'autant plus inadmissible que toutes ces sociétés sont les héritières de grandes entreprises nationales et d'un long processus d'aménagement égalitaire du territoire par le déploiement des réseaux. Ces belles histoires entrepreneuriales se sont inscrites dans l'histoire nationale contemporaine de la République avec l'argent de l'État et donc des Français. Les voilà bien mal payés en retour.

Nous ne pouvons plus longtemps accepter d'être démarchés dans une langue qui n'est pas la nôtre. Tant que votre société et que, de manière générale, les grandes entreprises nationales ne respecteront pas la Constitution et la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française, dans leur lettre et dans leur esprit, je refuserai systématiquement de prendre des arrêtés municipaux facilitant la diffusion de vos produits dans un charabia que vos clients ne comprennent même plus.

Si vous acceptiez de reformuler votre demande et de modifier l'appellation de votre Orange Truck, j'aurais bien évidemment plaisir à vous accueillir à Marennes-Hiers-Brouage. Je me permets de vous indiquer une astuce toute simple : « Camion Orange» ou «Boutique mobile » seraient tout aussi efficaces et tellement plus respectueux.

Dans l'attente de vous lire et surtout de vous comprendre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Mickaël VALLET
Maire de Marennes-Hiers-Brouage
Conseiller départemental